



## Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions régissent les ventes effectuées par la société VERSAILLES EXCLUSIVE, situé au 24 rue des Réservoirs 78000 Versailles. La confirmation de la commande par le Client emporte son adhésion entière et sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente. VERSAILLES EXCLUSIVE se réserve le droit de faire évoluer les conditions générales de vente ci-dessous. Le client pourra se renseigner sur les changements éventuels de ses conditions par la seule consultation en ligne.

### Clause n°1 – Devis et Commande

Un devis est remis systématiquement au client. Ce document détermine avec précision l'ensemble des prestations proposées par VERSAILLES EXCLUSIVE selon les besoins exprimés par le Client. Les commandes ne sont définitives qu'à réception par VERSAILLES EXCLUSIVE de la confirmation écrite de la commande et d'un chèque ou d'un virement d'acompte représentant 80% du montant TTC du devis prévisionnel. Afin de confirmer sa commande, le client retournera à VERSAILLES EXCLUSIVE son devis en apposant la mention « bon pour accord » suivie de sa signature.

### Clause n°2 - Modification de la commande

Toute modification de commande doit intervenir au minimum trois jours ouvrés avant la date de la réception. Le nombre définitif de convives doit être communiqué par écrit à VERSAILLES EXCLUSIVE dans le même délai.

Ce nombre de convives servira de base à la facturation et ce même s'il s'avérait le jour de la réception que le nombre de convives soit inférieur. A l'opposé, s'il s'avérait le jour de la réception que le nombre de convies soit supérieur et que VERSAILLES EXCLUSIVE n'en n'ait pas été informé dans le délai de trois jours ouvrés avant la date de la réception, celle-ci ne pourrait assurer une prestation satisfaisante, ce qui porterait préjudice à l'image de VERSAILLES EXCLUSIVE. Ainsi, à titre de dédommagement, VERSAILLES EXCLUSIVE serait contraint de tenir compte du nombre réel de convives présents lors de la réception pour établir la facture.

### Clause n°3 - Conditions de paiement

Les tarifs indiqués sur les devis sont ceux en vigueur au moment de leur élaboration. Un devis est valable trois mois. Passé ce délai et en l'absence de confirmation de la part du client, les tarifs pourront être revus.

Les règlements s'effectueront de la manière suivante :

- 1er acompte de 80% à la commande
- Le solde est payable au plus tard le jour de la prestation.

Le non règlement des échéances entraînera, pour l'acompte, une suspension de la réservation et pour le solde de tout compte l'annulation de la prestation et la retenue de l'acompte.

**Clause n°4 - Annulation de commande**

Le client doit informer dans les meilleurs délais et par écrit à VERSAILLES EXCLUSIVE de toute annulation de commande. En cas de notification d'annulation reçue plus de quinze jours avant la date de la réception, l'acompte versé par le client à la commande lui sera restitué dans les huit jours suivant la notification. Le cas échéant, les frais déjà engagés seront retenus sur l'acompte.

**Clause n°5 - Livraison**

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Le Client est tenu de préciser, lors de la commande, les caractéristiques et coordonnées exacts du site de livraison permettant à VERSAILLES EXCLUSIVE d'assurer la prestation dans de bonnes conditions. VERSAILLES EXCLUSIVE ne pourra être tenu responsable des éventuels retards dus à toute raison indépendante de sa volonté ou hors contrôle, tels que, de façon non limitatives : interdictions officielles, pannes, embouteillages, accidents, intempéries, retards dans les transports, fait d'autrui, forces majeures, grèves, etc...

**Clause n°6 - Fourniture du matériel**

S'il y a lieu, le matériel (vaisselle, linge, verrerie...) est fourni pour 24 heures consécutives. Les risques de perte, de casse, de dégradation ou de disparition de ce dernier ou des biens présents sur les lieux de la réception ne peuvent être couverts par l'assurance de VERSAILLES EXCLUSIVE et reste à la charge effective du Client. Il en est de même pour les frais de remise en état des locaux le cas échéant.

**Clause n°7 - Perte et casse**

La perte et/ou casse du matériel feront l'objet d'une facture complémentaire après vérification par nos soins et ceux du loueur s'il y a lieu.

**Clause n°8 - Responsabilité**

S'il y a lieu, les nouveaux textes communautaires, sous le contrôle de la D.G.S.V. (Direction Générale des Services Vétérinaires) et la D.G.C.C.R.F. (Répression des Fraudes) nous obligent à détruire et jeter, à l'issue de la réception tous les produits présentés aux consommateurs. Etant tenue de respecter impérativement ces instructions, VERSAILLES EXCLUSIVE dégage totalement sa responsabilité sur les risques encourus dans le cas où nos clients conserveraient, à leur initiative, les produits restants.

**Clause n°9 - Réclamations**

Toute réclamation sur la prestation fournie devra être effectuée par écrit dans un délai de 24 heures suivant la prestation. Toute contestation concernant la facturation devra être fournie par courrier recommandé et ne pourra être prise en compte passé un délai de huit jours après la prestation.

**Clause n°10 - Juridiction**

Tout litige ou toute contestation auquel pourrait donner lieu les présentes conditions générales, tant pour leur validité, leur interprétation ou leur exécution sera porté devant la seule compétence du Tribunal de Grande Instance de Versailles.